

Charte d'Utilisation de l'Intelligence Artificielle en Entreprise

Conforme RGPD / AI Act UE 2024/1689 — Modèle 2026

La présente charte définit les règles d'utilisation des outils d'intelligence artificielle (IA) dans le cadre professionnel au sein de [Raison sociale]. Elle s'applique à tout collaborateur (salarié, prestataire, stagiaire) utilisant des outils d'IA dans l'exercice de ses fonctions.

Article 1 — Outils d'IA autorisés

Seuls les outils suivants sont autorisés pour un usage professionnel :

[Ex. : Microsoft Copilot M365]	[Rédaction, synthèse, code]	[Ne pas saisir de données clients identifiantes]
[Ex. : Claude Anthropic — version entreprise]	[Analyse, rédaction]	[Données confidentielles interdites en clair]
[Ex. : GitHub Copilot]	[Assistance au code]	[Code source client interdit sans accord]
Autres outils non listés	INTERDITS sans autorisation préalable RH/DSI	—

Article 2 — Données interdites dans les prompts IA

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** de saisir dans tout outil d'IA public ou non contractualisé :

- Données personnelles de clients, prospects ou collaborateurs (nom, email, téléphone, adresse, NIR...) ;
- Informations confidentielles clients (stratégie, chiffres d'affaires, contrats, projets non publics) ;
- Code source appartenant à un client sans accord contractuel explicite ;
- Données de santé, données bancaires ou toute donnée sensible au sens du RGPD Art. 9 ;
- Identifiants, mots de passe, clés API ou données d'accès.

 Toute violation expose le collaborateur à une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement, et l'entreprise à une amende CNIL jusqu'à 4 % du CA mondial annuel.

Article 3 — Règles d'usage

- Tout contenu généré par IA doit être relu, vérifié et validé par un humain avant diffusion ou utilisation.
- L'utilisation de l'IA ne dispense pas du respect des obligations de confidentialité et de déontologie.
- Les outputs générés dans le cadre professionnel appartiennent à l'employeur.
- Tout incident de sécurité lié à l'IA doit être signalé au DPO / DSI dans les 24 heures.

Article 4 — Cadre réglementaire

RGPD — UE 2016/679	En vigueur	Protection données, sous-traitance, consentement
AI Act — UE 2024/1689	2024-2026 progressif	Classification risques IA, obligations opérateurs
Directive NIS 2	Depuis oct. 2024	Cybersécurité systèmes critiques

Article 5 — Référent IA

Le référent IA / DPO de l'entreprise est : **[Nom, email, téléphone]**. Toute question sur l'application de la présente charte lui est adressée.

Article 6 — Sanctions

Le non-respect de la présente charte constitue une faute professionnelle susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire selon la gravité des faits, pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave.

Je soussigné(e) **[Nom Prénom]**, en qualité de **[poste]**, déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Fait à **[ville]**, le **[date]** — Signature : _____

Modèle fourni par SideCare — à compléter et à adapter à votre situation. Ce document ne constitue pas un conseil juridique.